Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2025/2558

16.12.2025

# RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2025/2558 DU CONSEIL

## du 15 décembre 2025

## mettant en œuvre le règlement (UE) 2017/1509 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2017/1509 du Conseil du 30 août 2017 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée et abrogeant le règlement (CE) nº 329/2007 ([1]), et notamment ses articles 47 et 47 *bis*,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

(1) Le 30 août 2017, le Conseil a adopté le règlement (UE) 2017/1509.

(2) Conformément à l'article 47 *bis*, paragraphe 1, du règlement (UE) 2017/1509, le Conseil a réexaminé les listes des personnes, entités, organismes et navires désignés figurant aux annexes XV, XVI, XVII et XVIII dudit règlement.

(3) Les mesures restrictives à l'encontre des personnes et entités inscrites sur les listes figurant aux annexes XV et XVI du règlement (UE) 2017/1509 devraient être maintenues. Il convient de mettre à jour les mentions concernant une personne et trois entités figurant dans ces annexes.

(4) Il convient dès lors de modifier le règlement (UE) 2017/1509 en conséquence,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

*Article premier*

Les annexes XV et XVI du règlement (UE) 2017/1509 sont modifiées conformément à l'annexe du présent règlement.

*Article 2*

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 15 décembre 2025.

*Par le Conseil*

*La présidente*

K. KALLAS

([1]) JO L 224 du 31.8.2017, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2017/1509/oj.

*ANNEXE*

Le règlement (UE) 2017/1509 est modifié comme suit:

1) L'annexe XV est modifiée comme suit:

a) sous le titre «a) Personnes physiques désignées conformément à l'article 34, paragraphe 4, point a)», la mention 10 est remplacée par le texte suivant:

| | Nom | Autres noms connus | Informations d'identification | Date de désignation | Motifs de l'inscription |
|---|---|---|---|---|---|
| «10. | HONG Sung-Mu<br>홍승무 | HONG Sung Mu | Date de naissance: 1.1.1942<br>Sexe: masculin | 20.5.2016 | Vice-directeur du Département de l'industrie des munitions (MID). Le MID — désigné par le Conseil de sécurité des Nations unies le 2 mars 2016 — est impliqué dans des aspects essentiels du programme de missiles de la RPDC. Le MID est chargé de superviser la mise au point des missiles balistiques de la RPDC, notamment les programmes de recherche et développement. À ce titre, Hong est responsable des programmes de la RPDC en rapport avec les armes nucléaires, les missiles balistiques ou d'autres armes de destruction massive. Il a assisté au lancement du missile balistique intercontinental Hwasong-15 le 28 novembre 2017.<br>Il a participé, en juillet 2020, à une réunion de la Commission militaire centrale du Parti des travailleurs de Corée consacrée à la "dissuasion de la guerre", euphémisme utilisé pour faire référence au programme nucléaire de la RPDC. Il été réélu au comité central du Parti en janvier 2021. En mars 2023, il a été photographié en compagnie de Kim Jong Un en train d'inspecter ce qui était présenté comme étant des têtes nucléaires prêtes à être montées sur des missiles balistiques et, en septembre 2024, il a été photographié en compagnie de Kim Jong Un en train d'inspecter une installation d'enrichissement de l'uranium de la RPDC.» |

b) sous le titre «b) Personnes morales, entités et organismes désignés conformément à l'article 34, paragraphe 4, point a)», la mention 4 est remplacée par le texte suivant:

| | Nom | Autres noms connus | Adresse | Date de désignation | Autres informations |
|---|---|---|---|---|---|
| «4. | Yongbyon Nuclear Scientific Research Centre (Centre de recherche scientifique nucléaire de Yongbyon)<br>녕변 원자력 연구소<br>영변 원자력 연구소 | | | 22.12.2009 | Installations capables de produire des matières fissiles à usages militaires, dont un réacteur de 5 MW(e), une installation de retraitement du plutonium (laboratoire radiochimique), un réacteur à eau légère (LWR) et une installation d'enrichissement de l'uranium signalée. Le centre dépend du Bureau général de l'énergie atomique (entité désignée par le CSNU le 16.7.2009). En juin 2024, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a déclaré avoir observé depuis décembre 2023 le rejet intermittent d'eau provenant du système de refroidissement du LWR à Yongbyon, ce qui correspond à une exploitation du LWR. L'AIEA a également détecté des signes continus d'exploitation du réacteur de 5 MW(e) et de l'installation d'enrichissement par centrifugation signalée. Dans son rapport de mars 2024, le groupe d'experts des Nations unies a aussi fait état d'une importante activité continue à Yongbyon. Les images satellite prises tout au long de l'année 2025 ont confirmé la poursuite des activités ainsi que l'achèvement de plusieurs nouveaux projets de construction.» |

2) À l'annexe XVI, sous le titre «b) Personnes morales, entités et organismes», les mentions 3 et 8 sont remplacées par le texte suivant:

| | Nom (et autres noms connus) | Informations d'identification | Date de désignation | Motifs |
|---|---|---|---|---|
| «3. | Maritime Administrative Bureau (Bureau administratif maritime)<br>Autres noms connus: Maritime Administration of DPR Korea (Administration maritime de la RPD de Corée)<br>DPRK National Maritime Supervision Bureau (Bureau national de surveillance maritime de la RPDC)<br>조선민주주의인민공화국 국가해사감독국 | Adresse: Ryonhwa-2Dong, District Central, Pyongyang, RPDC<br>PO box 416<br>Tél. +850-2-18111 Ex 8059<br>Télécopieur: +850 2 381 4410<br>Courriel: mab@silibank.net.kp<br>Site internet: www.ma.gov.kp | 16.10.2017 | Le Maritime Administrative Bureau (Bureau administratif maritime) a aidé à contourner les sanctions imposées par le Conseil de sécurité des Nations unies, y compris en modifiant le nom d'avoirs appartenant à des entités désignées et en procédant à leur réenregistrement, ainsi qu'en fournissant de faux documents pour les navires visés par les sanctions des Nations unies. |
| 8. | Korea Paekho Trading Corporation<br>(Autre nom connu: Joson Paekho Muyok Hoesa)<br>조선백호무역회사 | Adresse: Chongryu 3-dong, district de Taedonggang,Pyongyang, République populaire démocratique de Corée | 21.4.2022 | La Paekho Trading Corporation est une société d'art qui participe à la construction de statues à l'étranger et à l'exportation de statues d'art produites par Paekho Art Studio, et qui facilite le travail clandestin et l'accès aux systèmes financiers internationaux. Elle cible spécifiquement les subventions et les prêts au développement, ainsi que les investissements directs étrangers destinés à des projets municipaux. Elle participe ainsi au contournement des sanctions et apporte un soutien financier aux programmes nucléaires et balistiques de la RPDC. En juillet 2024, la société a été vue en train de participer à une foire commerciale de produits de la RPDC à Vladivostok, en Russie, et, en novembre 2024, elle a été vue en train de participer à la 16e foire commerciale internationale d'automne de Pyongyang.» |